

Les grands-parents pour le climat condamnent...

«Un signal déplorable face à l'urgence climatique.» C'est ce que pense le mouvement suisse des grands-parents pour le climat sur le jugement du 24 septembre qui a condamné les jeunes joueurs de tennis du Crédit Suisse. Ils soutiendront les jeunes jusqu'au Tribunal fédéral et à Strasbourg s'il le faut. Leur communiqué.



«Le verdict est tombé : les douze « tennismen criminels » ont été condamnés en appel pour avoir demandé, en novembre 2018 dans les locaux du Crédit Suisse, que Roger Federer intercède auprès de son sponsor afin qu'il abandonne ses investissements dans les énergies fossiles. Le légalisme est donc sauf, du moins jusqu'au verdict du prochain procès en appel au Tribunal fédéral.

En janvier, nous nous étions réjouis de la hauteur de vue du juge Colelough. Le fond avait prévalu sur la forme, l'éthique sur un juridisme dépassé.

A leur tour, les Grands-parents pour le climat condamnent sans appel ce second jugement qui envoie un signal déplorable face à l'urgence climatique.

Ne nous y trompons pas : dans cette affaire, nous sommes tous perdants. Les jeunes activistes du climat que nous soutenons luttent pour une cause qui dépasse de plusieurs années-lumière la défense d'un juridisme étriqué. Ils défendent la pérennité de la vie et du vivant sur terre. Ce n'est pas faire dans le catastrophisme que d'affirmer que l'effondrement de notre biosphère est déjà en cours et qu'il n'y plus une minute à perdre pour en atténuer les effets. Notre planète, peut-être unique dans l'univers, nous a accueilli en nous fournissant un climat propice à la vie sous toutes ses formes. Notre écrin a déjà trop souffert des décennies de déni et d'inertie.

Ce jugement vient conforter dans leur superbe ceux qui refusent le changement de nos comportements consuméristes toxiques.

Quand les freins institutionnels sont bloqués et que le droit aggrave l'urgence, la désobéissance civile pacifique (ludique dans le cas particulier) se justifie pleinement aux yeux non rivés sur le code pénal.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, le capitaine Grüninger, commandant de la police de Saint-Gall, a sauvé plusieurs centaines de réfugiés juifs de la mort causée par les persécutions nazies grâce à de faux papiers. Sa désobéissance civile lui a valu d'être suspendu de ses fonctions et de perdre ses droits à sa pension. Il ne sera réhabilité à titre posthume qu'en 1993 ; les juges corrigeront une application mal comprise de la loi et légitimeront la désobéissance civile.

S'ils pouvaient être entendus, les activistes du climat contribueraient à sauver d'innombrables vies, à condition d'appliquer les mesures adéquates maintenant. Les Grands-parents pour le climat seront présents pour soutenir les prévenus lors du jugement au Tribunal fédéral et même à Strasbourg s'il le faut. »

[Grands-parents pour le climat](#)